



Les Eaux de Beaufort

www.eaux-beaufort.fr

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

DELIBERATION ID: 035-200093599-20260930-2026_36_DELIB-DE

**OBJET : Désignation du membre siégeant à la CLE du
SAGE de Dol de Bretagne**

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à quatorze heures et quinze minutes, les membres composant le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort, après convocation légale en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, se sont réunis au nombre de quarante-deux dans la salle polyvalente de Roz-sur-Couesnon, sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Président.

MEMBRES DU COMITÉ : 35

QUORUM : 18

PRESENTS : 30

VOTANTS : 32

PRÉSENTS : Mme JABOB, M. CARON, M. CORNEE, M. DEROUSSEAU, Mme GOUDE, M. GUEGUEN, M. LE BRIERO, M. RICHEUX, M. CAILLE, Mme BUSNEL, M. LE PIVERT, M. LEGRAND, Mme PIERROT, M. PRULHIÈRE, Mme VILLENEUVE, Mme BRIQUET, M. DROVAL, M. FAMBON, M. GAUTIER, M. LE GRAND, M. LEBRET, Mme LEJANVRE, M. LEPORT, Mme RAME-PRUNAUX, Mme VALLET, M. VIGOUR, Mme FIZELIER, M. RENARD, M. TASSEL, Mme VAN OOST

MEMBRES EXCUSÉS : M. BRIAND, M. LEDUC, Mme COUSIN, M. POSSEME, M. HERY, Mme SAVARY, M. TEZE, M. THEBAULT, M. TRELLU, Mme DANDIN, Mme HIVERT

POUVOIRS : M. PERRIN à M. CARON, Mme BELLOIR à M. DROVAL

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : Mme BOURSERIE, Directrice, Mme HAIGRON, chargée de mission. Personnels du Syndicat.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FAMBON

Les délégués présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2026-18 du 20 mai 2026,

CONSIDERANT QUE la Commission Locale de l'Eau (CLE) assure l'élaboration et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne,

CONSIDERANT QUE c'est un organe fort de concertation et de décision pour les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques de notre territoire,

CONSIDERANT QUE Monsieur Marcel LE MOAL a posé sa démission le 25 août 2026 en tant que représentant des EAUX DE BEAUFORT pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

CONSIDERANT QUE la composition de la CLE doit être renouvelée,

CONSIDERANT l'exposé du Président,

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE,**

ARTICLE 1 : DESIGNER Jean-Francis RICHEUX, comme représentant des EAUX DE BEAUFORT pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : unanime

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Francis RICHEUX